

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 22 JANVIER 2016 A 20H00

PRESENTS : BIANCONE Gilles, CHAUME-LAGOUTTE Marie-Ange, DESBROSSE Marie-Pierre, GOBEROT Jean-Michel, HAGELSTEIN Gaëlle, JURET Jean-Sébastien, LANOIR Frédérick, MICHELIN Jean-Marie, ROBERT Berty, SALIGOT Florent.

EXCUSES : Pierre LAGNEAU (pouvoir à Marie-Ange CHAUME-LAGOUTTE), Magali PAULIN (pouvoir à Jean-Sébastien JURET), Patrice RAYMOND (pouvoir à Jean-Michel GOBEROT), Jean-Baptiste FERRAND (pouvoir à Berty ROBERT)

Le secrétaire de séance est ROBERT Berty.

1. Approbation du compte-rendu du 18 décembre 2015

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Délibération choix du prestataire réfection cours de tennis

Le conseil municipal doit d'abord prendre une délibération concernant le choix du prestataire à qui sera confiée la réfection du cour de tennis. Par délibération du 24 juillet 2015, le conseil municipal avait approuvé le principe de la réfection de ce cours. Un dossier de demande de subventionnement avait été présenté au Conseil départemental de Côte-d'Or. Mais celui-ci était basé sur un précédent devis. Entre-temps, une société alsacienne a proposé un devis d'un montant certes plus élevé que le précédent (la différence étant de 515 euros), mais avec un descriptif technique plus précis.

Après discussion, le conseil municipal approuve à l'unanimité le devis de la société Cotennis qui se monte à 20.530 euros hors taxes. Un nouveau dossier de demande de subvention sera également présenté, afin de prendre en compte la différence de prix.

3. Désignation des membres de la CLECT

La désignation des membres de la Commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (Clect) suite à l'application du régime fiscal de la fiscalité professionnelle unique à la Covati (Communauté de communes des vallées de la Tille et de l'Ignon).

La commune de Chaignay doit nommer un représentant titulaire et un suppléant.

Le conseil municipal délibère donc et décide que le titulaire sera Jean-Marie MICHELIN et son suppléant, Gilles BIANCONE.

4 Budget 2015

Un point global est ensuite fait sur le budget 2015 et sur ses niveaux de réalisation.

En 2015, les dépenses de fonctionnement de la commune se sont élevées à 257.905 euros (212.266 euros en 2014).

Elles se répartissent de la manière suivante :

- Salaires, charges et indemnités élus : 74.298 euros (28,8 % du total)
- Ecoles (Sivos, transports, fournitures) : 55.301 euros (21,4%)
- Divers (Amortissements, assurances, services...) : 36.641 euros (14,2%)
- Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) : 26.277 euros (10,2%)
- Voirie, bâtiments, ONF, Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)... : 18.985 euros (7,4%)
- Chauffage, électricité, eau, téléphone... : 16.527 euros (6,4%)
- Fournitures, matériels... : 12.564 euros (4,9%)
- Cérémonies, fêtes et subventions : 11.221 euros (4,4%)
- Intérêt des emprunts : 6.000 euros (2,3%)

Du côté des recettes de fonctionnement pour 2015, elles se montent à 287.392 euros (265.675 euros en 2014).

Elles se répartissent de la manière suivante :

- Revenus de la fiscalité : 148.960 euros (51,8 % du total)
- Dotations de l'État : 95.679 euros (33,3%)
- Location chasse : 22.720 euros (7,9%)
- Autres recettes (affouages, location salle...) : 20.033 euros (7%)

Au bilan, Jean-Marie MICHELIN considère que les finances de la commune sont aujourd'hui saines, avec des excédents qu'il faut préserver et gérer avec soin et vigilance, afin de préserver l'avenir.

5 Divers

En fin de conseil, Marie-Ange CHAUME-LAGOUTTE présente un projet de fresque artistique qui pourrait, à l'avenir, habiller le mur d'enceinte de la mairie et de l'école, et qui donne sur la rue du Puits Dessous. Au-delà de son aspect décoratif, cette fresque pourrait aussi faire office de signalétique, qui fait aujourd'hui défaut, afin de matérialiser la présence de la mairie et de l'école. Cette fresque pourrait être réalisée dans le cadre d'un chantier d'insertion conduit par l'association Ressources, basée à Dijon. Cette association a établi un devis qui se monte à 2.700 euros.

Dans le cadre des questions diverses, il a été fait communication d'une lettre de Jean-Marie LAGOUTTE, membre de la commission communication, indiquant qu'il se mettait en retrait de cette communication, n'étant pas satisfait de son fonctionnement et pointant, notamment, la difficulté, pour plusieurs de ses membres, à se réunir régulièrement.

Enfin, dernière question diverse : celle concernant la maintenance de certains points d'éclairage public dans le village qui semblent connaître des défaillances. Il va être fait appel à la société Socater pour remédier à ces dysfonctionnements.

La séance est levée à 21 h 50.